FORMATION des BÉNÉVOLES
le PORTAIL RÉGIONAL

CHARTE DE FONTIONNEMENT DU PORTAIL DE FORMATION DES BENEVOLES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La présente charte a pour objectif de créer les conditions d'un bon fonctionnement partagé de la plateforme en précisant les valeurs, le sens général poursuivi et en fixant les règles et les principes que chacun s'engage à respecter.

1. PRÉSENTATION DU PORTAIL

1.1 Enjeux et objectifs de la plateforme

- Développer la visibilité de l'offre de formation des bénévoles en région ;
- Favoriser la participation des bénévoles aux formations ;
- Rendre visible l'offre de formation, gagner en efficience.

Au-delà d'une valorisation, les enjeux sont de :

- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs ;
- Créer des passerelles avec d'autres dispositifs dans une logique de parcours, sans oublier les formations transverses de valorisation des bénévoles ;
- Prendre en compte l'ensemble des évolutions des politiques publiques en faveur de la formation des bénévoles et/ou porteurs de projet (Cf. le développement du Compte Engagement Citoyen (CEC)).
- Former des bénévoles, les aider à développer des compétences et les sécuriser dans la prise de responsabilités
- Apporter une visibilité globale du territoire en termes d'offre de formation et développer les dynamiques territoriales de façon ciblée.

Ce portail contribuera ainsi à améliorer le fonctionnement des associations et à développer les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des bénévoles et/ou porteurs de projets utiles à l'exercice de leurs missions, de leurs responsabilités associatives.

Par le biais d'une démarche de travail collaborative avec les structures porteuses de formation, ce portail permettra la montée en compétence des acteurs de la formation et la structuration concertée d'une offre de formation en région.

1.2 Valeurs et principes d'actions

Les structures porteuses de formation qui intègrent le projet et/ou utilisatrices de la plateforme se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. Leur démarche de travail relève d'une démarche

d'accompagnement des personnes s'appuyant sur la reconnaissance de leurs capacités, favorisant leur autonomie et développant leur pouvoir d'agir.

Des valeurs qui se traduisent dans la pratique par les principes d'actions suivants :

- ***Coopération*** : Recherche de modalités adaptées, de manière non concurrentielle, pour analyser les situations et élaborer de manière partagée des actions et/ou réponses à mettre en œuvre pour répondre aux buts recherchés.
- ***Egalité*** : Prohibition de toute forme de discrimination. Recherche d'une offre équitable d'accès à tout.es à la formation ; Valorisation des différences dans le respect du principe de laïcité.
- ***Engagement*** : Par la participation aux réflexions menées ; la mise en place de formations et l'utilisation de cette plateforme ; Participation au développement et valorisation de l'engagement des bénévoles et dirigeant.es associatifs.

2. PÉRIMÈTRE DU PORTAIL

2.1 Structures proposant de la formation

Le portail permet de recenser l'ensemble des formations reconnues d'intérêt général par les partenaires publics et soutenues dans le cadre de politique de soutien à la formation des bénévoles / dirigeant.es associatifs dans un souci d'équité territoriale et de promotion de l'engagement bénévole en région. Des formations proposées par :

- Les acteurs associatifs et structures d'Economie Sociale et Solidaire ;
- les acteurs (universités) et institutions publiques (Etat et collectivités territoriales) dans le cadre de politiques spécifiques (ex. principe de laïcité).

Les formations proposées peuvent émerger de partenariat entre structures différentes.

2.2 Public

Les formations inscrites sur le portail s'adressent prioritairement aux bénévoles agissant au sein d'un projet associatif et/ou porteurs de projet. Elles peuvent également bénéficier à des salarié.es et/ou à des volontaires associatifs. Le portail n'a pas vocation à valoriser la formation professionnelle ou des volontaires en service civique (formations civiques et citoyennes).

2.3 Lieu des formations

Les formations présentées s'organisent sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté. Concernant les formations en ligne, l'ensemble des associations et des collectivités françaises sont autorisées à publier des formations.

2.4 Formations éligibles

Sont éligibles les formations gratuites* pour le bénéficiaire (*ou présentant des coûts minimes relatifs aux frais d'accueil de la formation). Elles doivent être collectives et au bénéfice du projet associatif. Orientées vers le développement et la montée en compétences des participant.es. Elles peuvent être classées selon deux niveaux « initiation » ou « perfectionnement ».

Les colloques et universités d'été ne peuvent pas être valorisés sur ce portail, à l'exception des actions de formation qui seraient explicitement proposées dans le programme.

Les formations habilitées dans le cadre du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) générique et ou thématique (ex. sport, jeune, etc.) et développées par les acteurs associatifs en région.

2.5 Actions non éligibles

- Les formations dont les objectifs et le contenu sont associés **à un culte ou un courant politique, et à toute forme de prosélytisme** ;
- Les formations qui bénéficient prioritairement à une personne (et non au collectif), qu'elles aboutissent ou non à la délivrance d'un diplôme (BAFA, BAFD, PSC1, Certificat …) ;
- Les formations professionnelles
- Les formations à destination des volontaires en service civique (formations civiques et citoyennes)
- Des permanences ayant un caractère d'accompagnement individuel de la structure associative ;
- Les réunions d'information (un format court et avec un public nombreux), sans but de formation.

3. ENGAGEMENTS DES STRUCTURES

3.1 Engagements partagés

L'ensemble des parties prenantes du projet s'engagent à :

- S'approprier, respecter et faire vivre la charte ;
- À communiquer sur l'existence de la plateforme auprès des bénéficiaires et prescripteurs potentiels.

3.2 Engagements des structures proposant de la formation

Chaque structure formatrice s'inscrivant sur la plateforme s'engage :

- À faire remonter les dysfonctionnements techniques ;
- À actualiser leur offre de formations, une fois publiée (changement de date, etc.) ;
- À participer autant que de possible aux espaces de concertation dédiés au développement de la dynamique régionale.

3.3 Engagements du Mouvement associatif Bourgogne Franche-Comté

Le Mouvement associatif est garant de la fonctionnalité et du développement technique de cette plateforme.

Le Mouvement associatif n'est pas garant de la qualité des formations recensées par cet outil.

En termes de coordination, le Mouvement associatif s'engage à :

- À ne pas se substituer aux acteurs de la formation ;
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes œuvrant sur la formation de bénévoles (partenaires publics, structures formatrices) afin de développer et faire vivre le collectif souhaitait ;

- À articuler cette dynamique avec l'ensemble des chantiers en région en faveur de la formation et développer les partenariats potentiels ;
- A développer l'ensemble des outils de communication définis avec le collectif.

3.4 Conditions d'affichage sur l'annuaire et contrôles :

Pour paraître dans l'annuaire des organisateurs, une formation (au minimum) doit être publiée.

Le Mouvement associatif Bourgogne Franche-Comté fera des contrôles a posteriori. Toutes publications de structures organisatrices et de formations ne correspondant pas aux critères énoncés ci-dessus (2.1 à 2.5), seront supprimées après contact avec la structure émettrice.

Si au bout d'un an, la structure n'a pas publié de nouvelle formation, la structure sera masquée de l'annuaire des organisateurs mais sera toujours dans la base du site. La structure pourra donc réactiver son compte à tout moment quand elle publiera une formation.